

« A este passe appensionation de la vigne de l'Hospital,
« assize hors la porte Saint Marcel, a honorable homme
« Claude Besson, pour cinquante livres de pension et
« vingt escuz d'introgés, comme appert par ladicte lettre
« receue par le secretayre du present Consulat. »

« Pareillement a este passe lettre par ledictz Claude
« Besson, de la pension de troys livres, deux solz, six
« deniers tournoys, qui estoit deue sur la maison aquire
« par Alardin, marchand plumassier, comme appert par la
« lettre recue par ledictz secretayre. »

Au folio 170, du même registre :

« Le mardy unziesme de may, mil V^c XVIII, en l'hostel
« commung. »

« Honorable homme Laurens Arpeau, lung des procu-
« reurs de l'Hospital-du-Pont-du-Rhosne, est venu reque-
« rir que les vingt escuz lui soient delivrez, provenus des
« introgés de la vigne dudictz Hospital, assize hors la
« porte Saint Marcel, vendue et appensionnee a Claude
« Besson, estans lesdictz vingt escus es mains du sieur
« Philibert de Villars, ce qua este ordonne par mesdictz
« sieurs, dont ledict Barendeau tiendra compte sur la
« dependance dudict Hospital, mesmement sur le bastiment
« qui se faict en la grange Blanche dudict Hospital. »

Au même folio on trouve :

« A este ordonne que le treliz (palissade) estant hors
« ladicte porte Saint Marcel, soit oste et mys au lieu et
« ainsi que a este advise par sieur Edoard Grant et les
« autres conseillers qui ont este sur le lieu, a cause de la